VENTES A L'ENCAN.

[illegible]drichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

[illegible] commerciale de choix et bâtisse de résidence,

1432 rue Prytanée, à l'encoignure de la rue Melpomène,

[illegible] rémunératif et la propriété de résidence,

1339 et 1341 rue Magasins et Nos 1109-11-13 et 15 rue Melpomène,

[illegible] îlet de terre éligible dans le premier district.

[illegible] William Esmainger et als vs Albert Esminger.

[illegible]146 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

[illegible] FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, G. G. Friedrichs, encanteur — Bureau 32 rue Commune, MARDI, le 16 septembre 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il [illegible] positivement vendu à l'enchère publique, [illegible] et conformément à un jugement rendu [illegible] 21 juillet 1902 et signé le 7 août 1902, Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile [illegible] District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible], agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, [illegible] la Division A, maintenant absent en [illegible], dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Le magasin désirable et la propriété [illegible] No 1432 Prytanée, encoignure de la Melpomène, contenant 8 chambres en [illegible] citernes, cour, etc., décrit plus [illegible] comme suit, à savoir: Un certain [illegible] terre, ensemble avec toutes les bâtisses [illegible] qui s'y trouvent, situé dans [illegible] District de cette ville, dans l'îlet [illegible] par les rues Prytanée, Melpomène, Thalie et Camp, étant l'îlet [illegible] formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant en mesure [illegible] 18 pieds de face à la rue Prytanée, [illegible] la ligne du fond, 40 pieds de face [illegible] sur la rue Melpomène et 60 [illegible] l'autre ligne de côté, et mesurant en [illegible] américaine, 19 pieds 10 pouces de [illegible] la rue Prytanée sur une profondeur et [illegible] sur la rue Melpomène, de 83 pieds 10 [illegible] et 2 lignes, le tout plus ou moins. [illegible] propriété est exceptionnellement bien située [illegible] rapporte $17 00 par mois.

La grande propriété commerciale et [illegible] à l'encoignure des rues Magasins et [illegible], et connue par les Nos 1339 et [illegible] rue Magasins et Nos 1109, 1111, 1113 [illegible] 1115 rue Melpomène, plus complètement [illegible] comme suit, à savoir:

[illegible] certain lot de terre ensemble avec toutes [illegible] bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, [illegible] dans le premier district de cette ville, [illegible] îlet borné par les rues Magasins, Melpomène, Thalie et Camp, formant l'encoignure des rues Magasins et Melpomène, [illegible] 38 pieds 10 pouces 6 lignes de face, [illegible] Magasins sur une profondeur et façade [illegible] rue Melpomène de 127 pieds, 10 pouces [illegible] lignes. Nos 1339 et 1341 rue Magasins [illegible] une bâtisse double en bois contenant [illegible] deux magasins, sur la façade [illegible] deux chambres dans le fond, cuisine, [illegible] et cour. Nos 1109 rue Melpomène [illegible] une demeure en briques à deux [illegible] contenant 6 chambres, galerie, [illegible] Nos 1111, 1113 et 1115 Melpomène, est une maison à trois corps [illegible] ayant vestibules à escaliers, galeries, chambres, citerne dans chaque cour, etc. [illegible] situé cette propriété [illegible] est capable de rapporter plus de 300 par [illegible]

L'îlet de terre vacant et désirable près [illegible] avenue Washington avec chemin en [illegible] désigné par le No 3-7, situé dans le [illegible] district de cette ville et borné par les [illegible] Melpomène, Thalie, Saratoga et Gayoso. [illegible] les titres pour dimensions. Acquis par [illegible] Zinck, veuve de A. Esmainger, de [illegible] Zengel, par acte pardevant Fred Zengel, notaire, daté le 28 juillet 1894.

Conditions—Un tiers comptant à l'option [illegible] de l'acquéreur et la balance à un crédit de un [illegible] deux ans, démontré par des billets des [illegible] spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété [illegible] portant 7 0/0 par an d'intérêt de la [illegible] de l'adjudication jusqu'au paiement final [illegible] toutes les autres clauses usuelles de sécurité.

Les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1902 en dessus et en plus du [illegible] de l'adjudication et faire un dépôt de [illegible] 0/0 comptant pour lier la vente.

[illegible] de vente pardevant Ernest Vidrine, [illegible] aux frais des acquéreurs.

[illegible] août—10 17 24—sept 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Désirable Cottage Double en bois couvert en ardoises,

2700 et 2702 rue N. Remparts, à l'encoignure de la rue Port.

Succession de Henry Knopmann et d'Emma Lambert, sa femme.

[illegible]57,293.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 332 rue Commune—MARDI, le 9 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés [illegible], No 311 rue Baronne, il sera [illegible] à l'enchère publique, en vertu et conformément à un jugement rendu le 25 juillet [illegible] et signé le [illegible] août 1902, par l'Hon. John [illegible] Paul, juge de la Cour Civile de District, [illegible] Division C, siégeant à la place de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, actuellement absent en congé, et rendu dans [illegible] ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

[illegible] désirable cottage double en bois couvert [illegible] avec dépendances à deux étages [illegible] le fond No 2700 et 2702 N. Rempart à [illegible] l'encoignure de la rue Port, contenant 5 chambres de chaque côté, hangars, citernes, et cour [illegible] le fond, décrit comme suit à savoir: Un [illegible] lot de terre situé dans le Troisième [illegible] District de cette ville, dans l'îlet borné par [illegible] rues N. Rempart, Port, Bourgogne et St [illegible], désigné comme lot No 22 de l'îlet [illegible] 10 sur un plan fait par le voyer de ville; le [illegible] et formant l'encoignure des rues N. Rempart et Port et mesurant 29 pieds 5 pouces [illegible] lignes de face à la rue N. Rempart, sur [illegible] pieds de profondeur et façade sur la rue [illegible]

Conditions—La moitié ou plus comptant, [illegible] balance s'il y en a, en un et deux ans de [illegible] pour des billets, spécialement garantis [illegible] hypothèques et liens de vendeur, portant [illegible] pour cent d'intérêt par an et toutes les [illegible] usuelles de sécurité. L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en [illegible] en plus du prix de l'adjudication et de[illegible] faire un dépôt comptant de 10 0/0 pour [illegible] la vente.

[illegible] de vente pardevant Frederick Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

[illegible]—3 10 17 24—sept 2 9

[C]ONSULAT DE FRANCE

—A—

[L]A NOUVELLE-ORLEANS.

[Bur]EAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

[Des] renseignements sont demandés sur [les] personnes dont les noms suivent [en] cas de décès ou d'absence, leurs [ayants droit] sont priés d'en donner avis au Consulat

Liste de publication.

POUR AOUT 1902.

[illegible]ard, M. et Mad.	Gustave, Sylvain
[illegible]Co., J. W. (Sno[illegible])	Guérault, Léon Théodore
[illegible] et Courbet (fa[illegible])	Jeanadet, Jean
[illegible]	Ledoux, Vve J., née Sohey
[illegible], François	Labarre, Mathieu
[illegible] François	Labarre, Bertrand
[illegible] Vve Demial[illegible]	Labarre, Raymond
[illegible] Michel	Labarre, Dominique
[illegible] Jean Marie	Lenstalet, Bibbiangue Jacques
[illegible], Antoine	Navailhan, Gabriel
[illegible], Joseph	Pérès, M. et Mme Guillaume
[illegible], Henri	
[illegible] Vve Emilina	Mambeud

LETTRES.

de Mayer, Joseph
Maurice, Mad. A.
Reynaud, Louis

Signé: le Consul
F. AMBROGI.

[M]eilleur
[SI]ROP POUR LA TOUX
[E]T LA COQUELUCHE
D'ANGELL
[L]a Toux, les Rhumes, Bronchites, Coqueluche et tous les maux de gorge.
Prix, 25 et 50 cents.
[En] Vente [illegible] tous les pharmaciens.
[illegible] 1901—1 an

VENTES A L'ENCAN.

Denis, Danziger & Tessier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Mme Rosa Schopp vs les Héritiers de Christian Schopp.

No 64,491—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DENIS, DANZIGER & TESSIER J. C. Denis, encanteur—Bureau, 134 rue Carondelet—JEUDI, le 21 août 1902 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement en partage rendu le 7 avril 1902 et signé le 18 avril 1902 par l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, et d'un ordre dudit Hon. John St Paul, juge, daté le 27 juin 1902, homologuant les procédures d'une réunion de famille, tenue pardevant W. F. Brewer, notaire, le 14 juin 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et d'un autre ordre daté le 18 juillet 1902, dudit Hon. John St Paul, juge, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire No 43,820—Succession de Marie T. Baumgarden, femme de C. D. Schopp, et C. L. Schopp, consolidées, homologuant les procédures de la réunion de famille, tenue pardevant J. C. Wenck, notaire, le 2 juillet 1902, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Magasins, Constance et Delachaise, désignés comme lots Nos 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire comme plan No 49, d'après lequel plan lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant chacun 26 pieds 6 pouces 2 1/4 lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur 120 pieds de profondeur.

Aussi un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 8, dans le même District et îlet que le précédent et mesurant 26 pieds, 6 pouces, 2 1/2 lignes de face à l'avenue de la Louisiane sur 120 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à trois étages avec bâtisse en bois à deux étages; aussi une grande écurie, connue comme les Nos 1026, 1028, 1030, 1032 et 1034 avenue de la Louisiane, occupée par la maison de commerce bien connue de A. Sontheimer et fils, comme écurie et établissement d'entrepreneurs de pompes funèbres.

Vendu sujet au bail ci-dessus, aux taux de $720 par an ou 60 par mois, ex[pir]ant [illegible]. Un beau placement et un excellent endroit de commerce pour un établissement d'écurie ou entrepreneur de pompes funèbres. Situé dans le centre du prospère Sixième District.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les lettres A, B et C, dans l'îlet No 101, borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Chippewa, Toledano et Annunciation, sur le devis annexé, signé par C. G. Del Isle, ingénieur civil, le 29 mai 1902, d'après lequel devis lesdits lots mesurant comme suit: Le lot A 31 pieds 4 pouces de face à la rue Chippewa sur 125 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur; le lot B 30 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa, sur 125 pieds 7 pouces 5 lignes, et le lot C 31 pieds 2 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 125 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur, lesdits lots A, B et C composant les lots 2, 3 et 4, sur un plan déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire.

Les améliorations sur ledit lot A comprennent un cottage double en bois retiré de la rue, contenant 4 chambres de chaque côté et sont désignées par les Nos 3305 et 3307 rue Chippewa.

Les améliorations sur le dit lot B comprennent un cottage double en bois retiré de la banquette et contenant de chaque côté 4 chambres et sont désignées par les Nos 3309 et 3311 rue Chippewa. Les améliorations sur ledit lot C comprennent un cottage simple en bois contenant 5 chambres, hangar, citerne, etc.

Les propriétés ci-dessus seront vendues séparément. Un placement payant.

3° Quatre certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le sixième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet No 162, borné par les rues Delachaise, Laurel, Constance et Aline, sur un devis de voyer, daté le 29 mai 1902, signé par Chas. G. Del Isle, ingénieur civil, d'après lequel devis lesdits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurant comme suit: Le lot A formant l'encoignure des rues Delachaise et Laurel 37 pieds 8 pouces de face à la rue Delachaise, 37 pieds 6 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 120 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur et façade à la rue Laurel, 117 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne de division du lot D. Le lot B, 32 pieds 2 pouces de face à la rue Delachaise, 22 pieds 1 pouce 3 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de 117 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne de division du lot A, et de 116 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne de division du lot C; le lot C, 32 pieds 11 pouces de face à la rue Delachaise et 32 pieds 10 pouces 2 lignes de largeur dans le fond sur 116 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne de division du lot B et 113 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot D; et le lot D a 25 pieds 11 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur une profondeur de 113 pieds 7 pouces 6 lignes sur la ligne de division du lot C et 111 pieds 8 pouces 1 ligne sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue Constance.

Lesdits lots "A", "B", "C" et "D" constituant le tout des lots 19, 20, 21, 22, sur un plan déposé parmi les archives de E. G. Gottschalk, ancien notaire, sous le No 52.

Les améliorations dudit lot "A" sont désignées par les Nos 900 et 902 rue Delachaise et comprennent un cottage double en bois retiré de la banquette, contenant de chaque côté galerie de côté, 5 chambres, office, citernes, hangar, etc.

Les améliorations sur ledit lot B comprennent un joli cottage simple connu comme No 906 rue Delachaise, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, chambre à coudre, citerne, hangar, etc.

Les améliorations sur ledit lot C comprennent un joli cottage double en bois, désigné par les Nos 908 et 910 rue Delachaise, et contenant de chaque côté 4 chambres, citerne, hangar, etc.

Les améliorations sur le dit lot D sont désignées par le No 914 rue Delachaise et comprennent un joli cottage simple retiré de la banquette, contenant 6 chambres, citerne, hangar, etc.

Les propriétés ci-dessus seront vendues séparément; elles sont bien situées, toujours en demande par des locataires de premier ordre et sont des placements d'un mérite supérieur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit, s'il y en a, en un et deux ans portant 6 pour cent d'intérêt par an, garantie par hypothèque et les clauses usuelles et coutumières de sécurité; les acquéreurs devant assumer en plus et au-dessus du montant de leurs enchères le paiement des taxes dues et exigibles en 1902 et tous les timbres requis du revenu; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

E. M. Hudson,
Dart & Kernan,
J. B. Fisher, avocats.

20 juil—20 27—août 3 10 17 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Sixième District.

E. Munchow vs Anna Howard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 63,157—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 28 août 1902, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, (autrefois St Denis) Amélia, Dryades et Foucher, désigné comme lot No 12 et mesurant trente pieds de face à la rue Remparts commençant à un point trente pieds de l'encoignure des rues Amélia et St-Denis sur une profondeur de quatre-vingts dix pieds entre lignes égales et parallèles; acquit le 2 février 1894, L. 158 folio 160.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Wm A. Wenck, avocat pour le plaignant.

25 juil—25 26—août 1 8 15 22 28

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Avantageusement situées

Dans le Troisième District

Nos 1290

Rue ST-BERNARD, entre les rues St-Claude et Marais. Résidence à deux étages.

Nos 1227-1229

Rue Columbus, entre les rues Marais et St-Claude. Cottage double élevé de terre.

2

Lots de terre encoignure Egana et Delaronde.

Graziella L. Léonard vs Edgar Davenport et al.

No 68,127—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune—

Mercredi, 10 Septembre 1902,

à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et d'après un jugement lu et rendu en pleine cour le 30 juillet 1902 et jugement signé en pleine cour le 6 août 1902 par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° 2 certains lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 50, borné par les rues Delaronde, Lizardi, Egana et Chartres, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un croquis fait par S. G. de l'Isle, daté le 22 février 1894 et annexé à un acte de vente de J. V. Gourdain et femme à M. P. Doniat, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, daté le 10 mai 1894, et mesurant chacun 28 pieds de face sur la rue Delaronde sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces et 2 lignes, le No 2 formant l'encoignure des rues Delaronde et Egana.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou en quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 262 (autrefois îlet No 4), borné par les rues St Bernard, St Claude (autrefois Bons Enfants), Columbus (autrefois Mystérieuse) et Marais (autrefois Plauché). Ledit lot est désigné par la lettre A, sur un croquis d'arpentage fait par Edgar Pilié, daté le 2 juillet 1902, annexé à l'inventaire fait par Jules F. Meunier, notaire, le 19 juillet 1902, d'après lequel croquis le dit lot commence à une distance de 148 pieds 2 pouces et 1 ligne de l'encoignure St Claude et mesure, en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à l'avenue St Bernard, la même largeur sur la ligne du fond et 92 pieds 6 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages retirée de la rue, ayant salon et salle à manger avec portes à coulisse, 2 grandes et 2 petites chambres au premier étage, 2 grandes et 2 petites chambres au second étage, galerie de devant aux deux étages, cuisine haute ayant 4 chambres, gaz, lieux d'aisance, citerne, etc. Portant le No municipal 1220 avenue St Bernard.

3° Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque sorte y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 262 (autrefois l'îlet No 4), désigné par la lettre B, d'après un croquis d'Edgar Pilié, ci-dessus mentionné (et forme une partie du lot désigné par le No 9, d'après un plan de J. A. d'Hémécourt) et d'après lequel croquis d'Edgard Pilié, ledit lot commence à une distance de 168 pieds 4 pouces et 5 lignes de l'encoignure de la rue St Claude et mesurant, en mesure américaine, 32 pieds 10 pouces et 3 lignes de face sur la rue Columbus, 31 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond le séparant de la lettre A sur ledit croquis, sur une profondeur de 39 pieds 7 pouces et 4 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue St Claude et 47 pieds 2 pouces et 5 lignes sur le côté opposé vers la rue Marais.

Les améliorations comprennent un cottage double, élevé de terre, avec 4 chambres de chaque côté, citernes, lieux d'aisance, etc., portant les Nos 1227-1229 rue Columbus.

Termes et Conditions—Pour la première propriété décrite, comptant sur adjudication, et pour les propriétés deuxièmement et troisièmement décrites, comme suit: La moitié comptant et la balance à un, ou à un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, en billets portant six pour cent d'intérêt du jour de l'acte de vente, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale, les acquéreurs assureront les améliorations pour un montant égal à la portion du crédit et de transférer les polices aux porteurs des billets; les actes de vente de contenir la clause de non aliénation et cinq pour cent pour honoraire d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour forcer le paiement des billets, et toutes les autres clauses contenues dans les actes de vente, les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de Revenu et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat pour le plaignant.

Clegg & Quintero Jerome Meunier et George W. Flynn pour les défendants.

10août—10 17 24 31—sept 7 10

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième Distric

A L'ENCAN.

Nos 1112-14 rue Rochebiave,

Ilet Hôpital, Tonti et Ursulines.

Vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne,

Mardi, 26 août 1902,

A MIDI.

Succession de Louis Dubos—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 68,107.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 21 juillet 1902, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués, dans l'affaire en ceci décrite, la propriété ci-après—

(a) Une certaine portion de terre mesurant 32 pieds de face à la rue Rochebiave sur 96 pieds plus ou moins de profondeur.

(b) Une autre portion de terre contigue à cela et mesurant 10 pieds de face à la rue Rochebiave sur 93 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en 1 et 2 ans à 8 pour cent, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1902, payer pour l'acte de vente pardevant E. L. Simonds, notaire, et déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Propriétés Foncières et Placements,
308 rue Baronne.

25 juil—25 27—août 3 10 17 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Franz Ziegler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 68,349—Division D.—Attendu que Friedrich Ziegler a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Franz Ziegler, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. Ernest J. Wenck, avocat.

9 août—9 13 16

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETES

—DE—

Grandes Valeurs

Améliorées et Non-Améliorées.

Dans le Second District.

Dans un quartier s'améliorant journellement.

Au coin des rues Moss Ou Bayou St Jean et Grande Route St Jean.

Occupé par une Grocerie, Café et un Marché Privé depuis des années

Nos 1252-1254

Bayou St Jean ou rue Moss, coin de la rue Washington. Elégante résidence à deux corps de logis.

Nos 1248-1250

Bayou St Jean ou rue Moss, entre les rues Washington et St John, Elégante résidence à deux corps de logis.

No 3280

Rue St John entre l'avenue Hagan et la rue Rendon. Un cottage à retiré de la rue.

5

Beaux lots de terre dans l'îlet borné par les rues Gayoso, Bellechasse, Dupré et St Philippe.

Coin des rues

Dupré, St Philippe et Bellechasse. Un cottage à un étage.

2

Cottages, rue St Philippe, entre White et Dupré.

5

Magnifiques lots de terre dans l'îlet borné par les rues Dupré, Gayoso, Dumaine, St Philippe et Bellechasse.

Vente pour effectuer un Partage.

Succession de Victor Petit.

No 36,061.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue de la Commune,

Mercredi le 27 Août 1902,

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à

LEUR BUREAU ET BOURSE

No 813 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en pleine séance de la cour le 23 juin 1902 et signé en pleine séance de la cour le 27 juin 1902 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre A situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, formant le coin des rues Dupré et St Philippe et Bellechasse, mesurant 37 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dupré sur 53 pieds 7 pouces et 4 lignes de profondeur sur la rue St-Philippe, 60 pieds et 4 lignes sur la rue Bellechasse, et 65 pieds 2 pouces et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 4 chambres, hangar, citerne, etc.

2° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St-Philippe et Bellechasse, mesurant 21 pieds 5 pouces et 2 lignes de face sur la rue St-Philippe, 65 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot A, 76 pieds 3 pouces sur la ligne du lot C et 24 pieds de largeur sur la ligne du fond et faisant face sur la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un joli cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre C, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dupré, White, St Philippe et Bellechasse, mesurant 19 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue St Philippe, 76 pieds 3 pouces sur le côté du lot B, 86 pieds 3 pouces sur la ligne opposée, et 21 pieds 9 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bellechasse. Les améliorations comprennent un cottage ayant 3 chambres, citerne, lieux d'aisance, etc.

4° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 19, situé dans le second district de cette ville, dans l'îlet 443 borné par l'avenue Hagan et les rues St John, Ursulines St Philippe et Rendon, mesurant 15 pieds 1 pouce de face à la rue St John, 146 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 18, 167 pieds 9 pouces et 6 lignes sur l'autre côté le séparant des lots 8, 9 et 10 et 59 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur sur la ligne du fond, le tout d'après un croquis de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 8 mai 1878 annexé à un acte de Jos Duvignaud, notaire, daté du mois d'août le 9, 1889.

Les améliorations comprennent un cottage ayant trois chambres, galerie fermée, galerie de devant, hangar, etc., portant le No 3230 rue St John.

5° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Second District de cette ville, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. d'Hémécourt, voyer, daté avril 20, 1866, annexé à un acte de P. Coudrain, daté 5 mai 1866 et mesurant 9 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean sur une profondeur de 66 pieds sur le côté de la Grande Route St Jean et 68 pieds 11 pouces sur le côté de la rue Washington et 15 pieds de largeur dans le fond et secondement une autre portion de terre adjoignant le précédent désigné par le No 2 et mesurant, mesure française, 30 pieds 6 pouces de face sur la rue Port ou Bayou St Jean, 50 pieds 7 pouces de face sur la Grande Route St-Jean, 62 pieds sur l'autre ligne le séparant du lot No 2 41 pieds 6 pouces sur la ligne du fond perpendiculaire à la Grande Route St-Jean, le tout plus ou moins, d'après le plan de Louis Bringier, daté le 24 septembre 1834, annexé à un acte de H. Pedesclaux, daté le 4 octobre 1834. Les améliorations comprennent une bâtisse occupée par une grocerie, un café et un marché privé, une chambre, deux grands appartements, hangar, citerne, etc.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou la rue Port, les rues Washington, Première et St John, et l'intersection de la rue des Ursulines, ledit lot est désigné par la lettre A, sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, ledit lot mesure d'après ledit plan 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de face sur la rue Port, ou Moss, ou Bayou St Jean, 128 pieds de face sur la rue De Soto, 122 pieds 7 pouces et quatre lignes sur le côté du lot B, et 31 pieds 9 pouces et 4 lignes de largeur dans le fond, ledit lot forment le coin de la rue Moss ou Port ou Bayou St Jean et la rue Washington. Les améliorations comprennent un joli cottage à deux corps de logis, ayant 6 chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc. portant les Nos municipaux 1252 et 1254 de la rue du Port et Moss.

7° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers et Fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, dans l'îlet borné par le Bayou St Jean ou Port, les rues Washington, Première et St Jean; ledit lot mesurant, d'après ledit plan, 32 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue Port ou Moss ou le Bayou St Jean, 122 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot A, 127 pieds 2 pouces 1 ligne sur la ligne du côté opposé et 32 pieds 2 pouces de largeur dans le fond, et mesurant sur la ligne du fond. Les améliorations comprennent une jolie résidence double à un étage ayant 6 chambres, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., connue comme les Nos municipaux 1248-1250 rue Port ou Moss.

8° Cinq certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les Nos 2, 4, 8, 9 et 10 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902 dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Dupré, White et Bellechasse, les dits lots mesurant d'après ledit plan, comme suit: Le lot No 2 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 96 pieds 3 pouces sur le côté du lot C, 102 pieds 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 4 et 22 pieds 3 pouces et 2 lignes de largeur sur la ligne du fond et faisant face à la rue Bellechasse; le lot No 4 mesurant 31 pieds 6 pouces de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 8 mesurant 31 pieds 6 pouces 1 ligne de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 9 mesurant 28 pieds 3 pouces et 7 lignes de face à la rue White sur une profondeur de 157 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne du côté le plus près de la rue St-Philippe, de là 2 pieds 5 pouces à ligne courant vers la rue Bellechasse, de là, sur une première ligne de profondeur sur le côté de la rue Bellechasse, courant vers la rue White de 67 pieds 4 pouces 3 lignes sur une deuxième ligne de profondeur, courant vers la rue White, de 97 pieds 4 pouces et 4 lignes le séparant du lot No 10; le lot No 10 mesurant 50 pieds de face à la rue White, 109 pieds 2 lignes sur la rue Bellechasse, et 97 pieds 4 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 9, formant l'encoignure des rues Bellechasse et White.

9° Cinq certains lots de terre situés dans Second District de cette ville, dans l'îlet compris par les rues St Philippe, Bellechasse, Dupré, Gayoso et Dumaine; lesdits lots sont désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 12 sur un plan de D. E. Seghers et fils, voyers, daté le 10 juillet 1902, lesdits lots mesurant d'après ledit plan comme suit: Le lot No 12, 31 pieds 6 pouces de face à la rue St Philippe, sur une profondeur et face sur la rue Dupré de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No 6, 18 pieds 2 pouces 1 ligne de face sur la rue Gayoso, 100 pieds 3 pouces et 3 lignes de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 6 pouces et 3 lignes de largeur sur la ligne du fond le séparant du lot No 7 et 94 pieds 6 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Dumaine, ledit lot formant l'encoignure des rues Gayoso et Bellechasse; le lot No 7, 25 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse, 66 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 6, 62 pieds 7 pouces et 6 lignes sur la ligne le séparant du lot No 8 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond; le lot No 8, 35 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Bellechasse sur une profondeur de 62 pieds 7 pouces et 6 lignes du côté du lot No 7, 98 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare au No 9 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond et le lot No 9, 29 pieds 8 pouces et 3 lignes de face sur la rue Bellechasse, 29 pieds 1 pouce de face sur la rue St Philippe sur une profondeur de 98 pieds 9 pouces sur la ligne du côté du lot No 8, 100 pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 10 et 31 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un, ou à un et deux ans de crédit, à l'option des acquéreurs, divisés en coupons égaux à la convenance des vendeurs, portant six pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garantis par privilège de vendeur et hypothèque spécial, l'acte de contenir la clause non aliénation et vente sans estimation et cinq pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets et toutes les autres clauses dans les actes de vente, les acquéreurs d'assurer les améliorations jusqu'au montant des billets et de transférer la police aux porteurs desdits billets, d'assumer de payer en sus du prix d'adjudication les taxes de 1902 et les timbres de revenu sur les actes de vente et déposer avec l'encanteur dix pour cent du prix au moment de l'adjudication, et n'auront droit aux loyers qu'à partir du jour où se passeront les actes de vente. Actes de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Charles F. Claiborne, avocat.

27 juil—27—août 3 10 17 24 27

Fitzpatrick & Lambert.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage comme Placement,

No 2105 rue Donnes entre les rues Johnson et Galvez, borné par la rue Bienville.

Dans la succession de Mme Catherine Schwable, veuve de Gottlieb Schwable.

No 68,017—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR FITZPATRICK & LAMBERT—W. H. Fitzpatrick, encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, rendu et signé en cour ouverte le 11 juillet 1902, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir,

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Donnes, Bienville, Johnson et Galvez, désigné par le numéro 15 et mesurant 28 pieds de face à la rue Donnes, même mesure dans le fond, sur 106 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage dans le fond et une boutique et deux chambres sur le devant, connu comme le No 2105 rue Donnes, rapportant un revenu de $19 par mois.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans après la date de l'adjudication, portant intérêt au taux de 8 0/0 pour cent par an de ladite date jusqu'au paiement. Devant être garanti par lien de vendeur, hypothèque spéciale et privilège sur la propriété vendue et toutes les autres clauses usuelles de sécurité et de pénalité. L'acquéreur devant assumer le paiement de toutes les taxes pour 1902 en plus du montant de l'adjudication et devant faire un dépôt de (20 0/0) pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente. Acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Oscar Schreiber, avocat,
Bureau, 215 rue Carondelet.

17 juil—17 20 27—août 3 10 17 19

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE,

Nos 3825 et 3827 rue Baronne,

Coin de la rue Général Taylor.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur—Bureau No 732 rue Commune—JEUDI, le 21 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dossier No 68,004, dans l'affaire de la succession Gerhardt Pohlmann, à l'enchère publique, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Dryades, Genl Taylor et Peniston et mesurant 30 pieds de face à la rue Baronne et sur une profondeur de 120 pieds et formant l'encoignure des rues Genl Taylor et Baronne. Les améliorations consistant en un cottage double connu comme les Nos 3825 et 3827 rue Baronne.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur à 8 0/0 d'intérêt par an, portant lien de vendeur et hypothèque et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur assumant en plus les taxes pour 1902. Et faisant un dépôt de 10 0/0 comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

20 juil—20 27—août 3 10 17 21

JULES ANDRIEU,

—Successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES

912 rue Gravier

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION!

Placeurs et Spéculateurs,

Dans l'affaire de la succession de James Kelly.

No 67,578—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau 731 rue Commune—JEUDI, le 11 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 août 1902, par l'Hon John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Galvez et Miro, mesurant en mesure américaine, vingt sept pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Dumaine, cent pieds de profondeur sur la droite sur une ligne parallèle à la rue Miro, vingt neuf pieds, cinq pouces et cinq lignes, dans le fond sur une ligne parallèle à la rue Dumaine et courant vers la rue Galvez, de là vingt-neuf pieds sur une seconde ligne de profondeur parallèle à la rue Miro, cinquante quatre pieds, deux lignes sur la ligne du fond, parallèle à la rue Dumaine et cent trente six pieds, dix pouces et six lignes à gauche sur une ligne courant de l'extrémité de la dernière décrite ligne à la rue Dumaine. Le tout conformément à un plan dressé par J. A. Castaing, daté le 26 juin 1855 et déposé comme plan No 43 du livre de plans No 5, en l'étude d'Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville.

Les améliorations comprennent plusieurs maisons en bois contenant à peu près 12 chambres, cabinets, hangars, citerne, etc.

Conditions: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans et garanti par des billets et liens de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les taxes de 1902, d'Etat et de ville, devant être divisées en proportion entre l'acquéreur et la succession; devant faire un dépôt comptant de vingt pour cent au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant George Montgomery, notaire, Liverpool & London & Globe Building, aux frais de l'acquéreur.

H. M. Ansley, avocat.

10 août—10 17 24 31—sept 7 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION D'ALEXANDER GOFF.

No 67,279 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 741 rue Commune—JEUDI, le 4 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 23 juillet 1902 par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Urquhart, Piété, Morales et Désiré, mesurant 28 pieds 4 1/2 pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et désigné comme lot No 8 sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. Doriocourt, notaire en cette ville le 2 décembre 1869.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1902 et faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de la vente. Acte de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

3 août—3 10 17 24 31 — sept 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Joshua Newby.

No 68,207—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 731 rue Commune—MARDI, le 2 septembre 1902, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 29 juillet 1902, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, dans l'affaire et dessus intitulée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite—

Un intérêt indivis et aussi un intérêt dans ladite propriété appartenant conjointement à George H. Walker, Madie E. Walker et Thaddeus A. Walker, légataires universels de Margaret Newby par jugement de Cour rendu dans les procédures de sa succession. Lesdits co-propriétaires consentant à la vente de la propriété entière dans les présentes procédures.

Deux certains lots de terre, situés dans l'ancien Burthville dans l'îlet (10), borné par les rues Levée, Webster, Preston et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 20 et 21 sur un plan dressé par J. F Braun, le 15 mai 1869, lesdits lots mesurant chacun vingt-neuf pieds six pouces de face à la rue Webster sur une largeur dans le fond de vingt-un pieds trois pouces quatre lignes sur les profondeurs suivantes: cent pieds neuf pouces deux et trois quarts lignes sur la ligne divisant les lots 19 et 20, cent un pieds cinq pouces et deux et quatre cinquièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 21 et deux pieds un pouce et deux dix-sept dixièmes lignes sur la ligne divisant les lots 20 et 22.

Conditions—Une moitié ou plus ou le tout comptant; la balance, s'il y en a, en un an, portant huit pour cent d'intérêt de la date de la vente, les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant toutes les taxes pour 1902, et faire un dépôt de 25 0/0 au moment de la vente. Acte de vente pardevant Louis A. Martinet, notaire, aux frais de l'acquéreur

31 juil—31—août 3 10 17 24 31—sept 2

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli cottage simple, 816 rue Dupré, près de la rue Ste-Anne contenant 2 chambres et une grande boutique sur le devant, grand lot de terre.—Succession de Louis Jenan—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 68,277—Division E.

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 26 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan, encanteur, Bureau 630 rue Gravier, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 12 août 1902, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le Deuxième District, îlet borné par les rues White, Dumaine, Dupré et Ste Anne désigné par le No [illegible], sur un arpentage fait par E. Pilié, voyer, et daté le 9 août 1902, et mesurant trente deux (32) pieds trois (3) pouces et deux (2) lignes de face à la rue Dupré, et trente deux (32) pieds deux (2) pouces et une (1) ligne de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante et un (141) pieds sept (7) pouces et six (6) lignes entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un an, portant 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses de sécurité; les taxes de 1902 devant être payées par l'acquéreur, un dépôt de 10 0/0 devant être fait au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Zengel, notaire.

15 août—15 24 26

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de John W. Mickey Friedrichs.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 64,412—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) qu'ils ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Hélène Oehmichen Friedrichs, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Félix J. Puig, avocat.

8 août—8 12 17

VENTES A L'ENCAN

Macon & Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charmant Cottage-Résidence

Avec vastes Terrains,

No 1621 rue Soniat, entre les rues Camp et Chestnut, et quatre excellents lots de terre, avec améliorations, coin N. E. des rues Camp et Soniat,

Dans un des plus jolis voisinages dans cette section de cette ville.

Eglise Presbytérienne Emmanuel, en liquidation.

No 67,730 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 136 rue Carondelet. — JEUDI le 18 septembre 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 11 août 1902, de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D, maintenant absent en congé de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Les quatre excellents lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte qui en dépendent, situés dans le faubourg Avart dans le Sixième District de cette ville, désignés comme lots un, deux, trois et quatre dans l'îlet No trente deux, borné par les rues Camp, Chestnut, Robert et Soniat sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, comme plan No 112 et lesquels mesurent ensemble cent vingt cinq pieds de face à la rue Camp sur cent un pieds et six pouces de profondeur et façade à la rue Soniat, les No 4 formant l'encoignure des rues Camp et Soniat.

Les améliorations comprennent une grande bâtisse en bois sur la façade qui peut être facilement et à peu de frais transformée en une résidence, et dans le fond une petite bâtisse en bois.

2° Le charmant cottage-résidence No 1621 rue Soniat, dans le même district et îlet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, [illegible] de la banquette, entouré d'une barrière en fer et contenant galeries, vestibule, six chambres, chambre à bain, office, hangar, cave, etc. Le terrain est composé de deux certains lots de terre désignés par les numéros cinq et six, dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu à la même propriété, et mesurent ensemble soixante pieds de face à la rue Soniat sur cent vingt cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles, sujet à un bail expirant le 30 septembre 1902, rapportant un loyer de $22.50 par mois avec privilège de renouvellement pour un an.

La propriété de l'encoignure peut servir comme résidence, et le cottage est un aussi joli petit "home" que l'on puisse désirer, avec vastes terrains tracés en jardin de fleurs et pelouse. Les deux propriétés sont embellies par quelques arbres d'ombrage les plus jolis de ce district. Le voisinage est un des meilleurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la portion de crédit, s'il y en a, devant être représentée par des billets de l'acquéreur, payables [illegible] un et deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, devant être spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, avec toutes les clauses usuelles de sécurité, honoraires d'avocat, les améliorations devant être assurées et les polices transférées aux porteurs ou porteurs des billets et les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1902, en-dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Percy S. Benedict, notaire, aux frais des acquéreurs.

Buck, Walshe & Buck avocats

17 août—17 24 31—sept 7 14 18

Paul & Gurley.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Premier District.

La Grande Résidence de Valeur à trois étages en briques avec mansarde, No 742 rue du Camp, entre les rues Julia et Girod.

Un Site Commercial de Valeur.

La Portion de Terre de Choix à l'encoignure des rues Girod et Commerce

Succession de P. H. Skidmore.

No 67,379 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, encanteur — Bureau 727 rue Commune—MARDI, le 19 août 1902, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, daté le 14 juillet 1902, dans l'affaire et pour le compte de la succession de P. H. Skidmore, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes, etc., à cela appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 163, borné par les rues Magasins, Camp, Girod et Julia, désigné comme lot No 23, et mesurant en mesure américaine trente et un pieds dix pouces de face à la rue du Camp sur cent soixante dix pieds quatre pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent la grande résidence en briques avec mansarde à trois étages, bien située, confortablement subdivisée, connue comme le No 742 rue du Camp, contenant environ 20 chambres, etc., bâtisse en briques dans le fond, cour pavée, etc. Cette propriété de valeur peut servir comme emplacement commercial au rez-de-chaussée et comme résidence au-dessus, ayant entrée et vestibule séparés. Elle est contigue à la manufacture de boîtes de cigares de Hernsheim, rue du Camp, et court vers et est contigue à la Consumer's Ice Co. et la bâtisse de la succursale de la American Tobacco Co de Hernsheim dans le fond. Un splendide placement.

2° Une certain lot ou portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet 61, borné par les rues Nouvelle Levée, Girod, Commerce et Lafayette, mesurant, en mesure anglaise, trente-cinq pieds 8 pouces de face à la rue Girod sur une profondeur et façade à la rue Commerce de quatre-vingt-cinq pieds, onze pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles, d'après un plan par C. A. De Armas et déposé en l'étude de H. B. Coxon, ancien notaire. Cette propriété de valeur est dans le centre commercial et vis-à-vis des bâtisses de la "N. J. Long Cooperage Co.", près de l'entrepôt Texas, etc.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et la balance en un et deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. Actes de ventes et les timbres du revenu des E.-U. au frais des acquéreurs, pardevant Fred Deibel, notaire; un dépôt de 10 0/0 requis au moment de l'adjudication.

19 juil—19 20 27—août 3 10 17 19

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Hâvre, Paris (France).

Partant tous les jeudis, à 10 A. M. Du quai No 42, North River, pied de la rue Morton.

*LA LORRAINE, 21 août.
LA GASCOGNE, 28 août.
*LA SAVOIE, 4 septembre.
LA BRETAGNE, 11 septembre.
*LA LORRAINE, 18 septembre.
*LA TOURAINE, 25 septembre.
*Vapeurs à double hélices.

Agence Générale 32, Broadway, New York.
FRANK J. ORFILA, No 813 rue Carondelet, N. O., Los. Agent général du Sud.
R. S. PREVOST, Agt, 723 rue Commune.
1er fév—1 an

HOTEL ET RESTAURANT DU WEST END.

T. TRANCHINA............................Propr.

Ouvert toute l'Année.

Tous les mets délicats de la saison bien cuits et soigneusement servis.

PRIX RAISONNABLES.

15 juin—3m